

SÉANCE DU 26 JUIN 2019

Présents : C. SAINT-BÉAT, S. CONSTANTIN, N. LAFON, J. LAFON, G. COURATIN, D. DENTON, M. DEBIARD, C. SICOT

Excusée : B. GARCIA-IBAÑEZ (procuration à Serge Constantin) ; C. BURON

Secrétaire de séance : Michel DEBIARD

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 avril 2019. Il est accepté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

VOIRIE

En perspective des agrandissements de leur structure sur la commune de Lacapelle-Biron, la SARL « Le Moulinal » demande à la commune de prendre une délibération afin de demander un passage « Agglomération » afin de pouvoir limiter la vitesse de circulation sur la RD 255. Ceci permettrait de limiter la vitesse à 50 km/h sur toute la partie concernée et de demander une limitation à 30 km/h sur la partie la plus fréquentée par les vacanciers. La SARL s'engage à prendre en charge tous les frais afférant aux aménagements nécessaires. Considérant que la sécurité des piétons et des automobilistes l'exige, les élus acceptent à l'unanimité de répondre favorablement à la demande.

Par ailleurs, Serge Constantin informe qu'une réunion a eu lieu sur le terrain avec le service des routes des départements de Lot et Garonne et de Dordogne. Il indique que la sortie de la nouvelle structure se fera en dessous du chemin du Catalot et qu'un cheminement piétonnier sera réalisé par la SARL le long de la route, en partie à l'intérieur de leur propriété, en partie le long de la route avec mise en place de glissières de protection.

Délib. 201935

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	09	09	0	0

CENTRE DE SECOURS

Les élus approuvent à l'unanimité la délibération ci-jointe concernant le montant de la participation communale pour la construction du nouveau centre de secours de Monflanquin. Elle s'élève à 17 519,83 € payable sur 3 exercices budgétaires.

Délib. 201932

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	09	09	0	0

SERVICE DES FINANCES PUBLIQUES

Les élus votent à l'unanimité la délibération ci-jointe contre la réorganisation du service des Finances Publiques en Lot et Garonne, réorganisation qui entraîne la fermeture de plusieurs trésoreries dont celle de Fumel.

Délib. 201934

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	09	09	0	0

TEST PSYCHOLOGIQUE

Les élus acceptent de verser une participation de 30,10 € pour l'achat d'un test de QI pour les écoles du secteur.

Délib. 201933

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	09	09	0	0

SDEE

Les élus acceptent à l'unanimité le branchement électrique pour le poste installé par FREE. Approuve la convention.

Délib. 201931

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	09	09	0	0

AFFAIRES SCOLAIRES

La réunion constitutive du SCOVAL (syndicat intercommunal pour la gestion du RPI) a eu lieu.

Les délégués ont élu le bureau qui est composé de Marcel CALMETTE, représentant de Paulhiac, président, et 3 vice-présidents représentant les 3 autres communes : Nadine LAFON pour Lacapelle-Biron, Aurélie JANS pour Montagnac sur Lède et Jean-Guy CABANNE pour Salles. Le président percevra une indemnité mensuelle de 150 € ; les vice-présidents recevront 15 € par mois.

Le règlement intérieur a été approuvé.

Les conventions de mise à disposition des bâtiments ont été signées par les 4 communes.

Le tarif des restaurants scolaires étaient de 2,60 € à Lacapelle et à 2,45 pour les autres communes. Toutes les communes acceptent de fixer un tarif unique : 2,50 € pour les enfants ; 4,00 € pour les adultes.

Délib. 201936

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	09	09	0	0

Pour les fournitures scolaires, chaque famille paiera 30 € et le SCOVAL paiera l'ensemble des fournitures.

Le SCOVAL prend en charge les frais de personnel pour le nettoyage des locaux, les garderies et l'aide au repas. Chaque personne concernée restant employée de sa commune, la charge communale sera déduite de la participation au SCOVAL.

Pour ce qui est du transport scolaire, les élus acceptent de prendre en charge le coût supplémentaire des non ayant-droit qui paieront 30 € comme les ayant droits.

TRAVAUX

La réfection de l'éclairage public est terminée. Pour l'éclairage du monument départemental à la déportation, un essai devra être fait avant prise de décision. Pour prolonger l'éclairage public vers le bas du hameau de Saint-Avit avec un éclairage autonome (panneau solaire), une demande devra être adressée à l'architecte des bâtiments de France.

Les travaux de la poste sont en cours. La commune attend encore le devis de l'entreprise EGM pour la pose d'un sous-compteur d'eau.

Un chantier jeune sera organisé la dernière semaine du mois de juillet. Un muret sera nettoyé près de l'ancien jardin pédagogique. Le muret situé derrière les conteneurs à ordures de Saint-Avit sera remonté.

VOIRIE

Les élus acceptent la demande d'un camion de castine pour le chemin de Barbotan. Ils proposeront à Monsieur Tesquet la vente d'un chemin sans issue enclos dans sa propriété et allant du chemin rural à sa maison.

COMMUNICATION

Une révision des contrats de téléphonie est en cours.

EMPLOIS

Au mois de septembre, Alice BISMES devra quitter le gardiennage du musée les jours de classe à 16 heures pour rejoindre la garderie. L'Association des amis du Musée devra rechercher une personne pour assurer les 18 heures de garde restantes.

Les élus acceptent de signer un contrat de 40 heures pour l'été (soit 20h/mois juillet et août) au bénéfice de Mathieu MARTIAL pour suppléer Frédéric MAGNAC lors de ses congés et pour le seconder quand la charge de travail est trop importante.

EMPRUNT

La commune demandera la libération des fonds de l'emprunt contracté.

TABLEAUX

À la demande de Mathieu Couderc qui quitte l'école suite à la fermeture du poste, les élus acceptent le prêt d'anciens tableaux à l'école de Saint-Pastour.

ARBORETUM

Le maire, Christian Saint-Béat, a commandé des plaques portant les noms de tous les déportés de la commune afin de créer un arboretum mémoriel autour de la place du 21 mai 1944. Les plaques ont été réalisées et seront posées par l'employé municipal.